

AU QUOTIDIEN

Inauguration du Pont des Châtaigniers entre Chamborigaud et Génolhac

Ce mardi 8 avril, le nouveau Pont des Châtaigniers qui relie les communes de Génolhac et de Chamborigaud a été inauguré par Françoise Laurent-Perrigot, Présidente du Conseil départemental du Gard.

Le Préfet du Gard, Patrick Malavieille, Vice-président du Conseil départemental, les élus locaux et départementaux étaient à ses côtés ainsi que de très nombreux habitants des villages environnants.

Publié le 15/04/2025 -



Le lundi 18 mars 2024, une pile ainsi que deux voûtes du Pont des Châtaigniers, situé sur la RD 906 à la sortie de la commune de Chamborigaud, se sont effondrées entraînant la fermeture complète de la circulation entre Chamborigaud et Génolhac. Dès le 19 mars, le Conseil départemental du Gard a engagé, avec l'aide des services de l'État, les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de travaux d'urgence. L'objectif était dans un premier temps de rétablir la circulation entre Chamborigaud et Génolhac, ainsi qu'entre les départements du Gard et de la Lozère, grâce à la construction d'un ouvrage provisoire traversant le Luech.

Une circulation rétablie en seulement 4 semaines

Les travaux ont été menés en plusieurs étapes, comprenant la construction d'une voie provisoire, la démolition de l'ancien pont et l'édification du nouvel ouvrage.

Pour permettre la conduite simultanée de ces opérations et respecter des délais particulièrement serrés, les services du Conseil départemental du Gard ont adopté, dès le 19 mars 2024, une organisation spécifique, mobilisant des équipes dédiées et une coordination renforcée.

La reconstruction : une opportunité de modernisation

La reconstruction du Pont des Châtaigniers représente une opportunité de moderniser l'infrastructure et d'améliorer la mobilité dans ce secteur géographique qui relie le département du Gard à celui de la Lozère. Le nouveau pont offrira une meilleure résistance aux intempéries et une meilleure transparence hydraulique. De plus, il intègre les mobilités douces notamment pour la circulation piétonne.

Pour rappel, le patrimoine "ouvrages d'arts" du département du Gard compte 3 128 ponts, 22 tunnels et 7 500 murs de soutènement.



Conseil départemental du Gard

Lundi au vendredi

- *Hôtel du département : de 8h00 à 17h00*
- *Maison départementale : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00*
- *Standard Tél. : 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.*

2 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9

04 66 76 76 76